



BUDI

Transposition de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments

Rôle du comité consultatif

BUDI

Lyon, le 19 septembre 2005

Rhône-Alpes Région



Cofinancé par la Commission
européenne sous le programme
Énergie intelligente - Europe

Rôle du comité consultatif

- Être un lieu d'échange entre les acteurs
 - Informations réciproques
- Susciter des initiatives
 - Trouver des partenaires pour les tests
- Favoriser l'information sur le diagnostic de performance énergétique
 - Recenser les cibles
 - Aider à la diffusion des moyens développés

Composition du comité consultatif

- Collectivités locales
 - Régions, ingénieurs territoriaux
- Associations
 - Agences locales, EIE
- Professionnels
 - Administrateurs de biens, agents immobiliers
 - Entreprises du bâtiment
 - Bureaux d'études, architectes
- Maîtres d'ouvrage
 - Logement social
- Particuliers
 - Associations de consommateurs
- Administrations
 - DRAC, ANAH, CETE, ADEME, ...